



Communiqué de presse de la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie du lundi 13 avril 2020 |

Requête de la FTM-CGT devant le Conseil d'Etat sur l'élaboration d'une liste des activités essentielles : Quand L'UIMM vole au secours du gouvernement...

Le gouvernement avait jusqu'à aujourd'hui (lundi 13 avril) midi pour répondre à la requête en référé liberté déposée par la fédération CGT des travailleurs de la métallurgie devant le Conseil d'Etat. Dans cette requête, le Premier Ministre, le Ministre de la Santé et la Ministre du travail étaient enjoint à dresser une liste, par secteurs d'activités, des entreprises essentielles à la Nation. Le Conseil d'Etat a validé cette demande et ajouté également le Ministre de l'Economie.

Mais l'Etat n'a pas conclu avant le délai qui lui était imparti, à savoir aujourd'hui 12H, mais l'UIMM oui !

En effet, l'organisation patronale de la métallurgie apporte une réponse à cette procédure, alors qu'elle n'est pas partie à l'instance ! Mais cette intervention volontaire est irrecevable en l'absence de réponse de l'Etat.

Même si son ancien directeur juridique national occupe maintenant un poste au sein du cabinet de Mme Pénicaud, le patronat de la métallurgie ne peut se suppléer, par ses actions, aux carences de l'Etat en matière de sécurité des salariés.

Nouvelle preuve que l'Etat s'est bien désengagé de la question de la protection des salariés au profit de l'économie et reporte sur les employeurs le soin de faire comme bon leur semble.

Les juges auront donc uniquement à statuer sur les arguments déposés par la fédération CGT qui seront complétés en réponse demain dans la journée.

Contact Presse | 01.55.82.86.47